

Mr. RUDZINSKI (Poland) felt that the Council should open its discussions in plenary with routine questions, leaving more important items to be discussed later when representatives had had a chance to study all documents.

Mr. McNEIL (United Kingdom) felt that the Reports of the three regional economic commissions should be considered together, and that members should be ready to discuss them in forty-eight hours' time.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said that copies of the Report of the Economic Commission for Latin America (E/840) had not yet reached him.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics), moving the closure, pointed out that it had been proposed that the Council should start with consideration of routine matters, so as to allow delegations time to acquaint themselves with the documentation pertaining to matters of principle. The Soviet Union delegation had just received the Report of the Economic Commission for Latin America and he had not yet seen it. He thought that delegations should be allowed a few days to prepare for substantive questions; in the meanwhile, the Council could go on with routine matters.

Mr. McNEIL (United Kingdom) considered that after five days of plenary meetings members of the Council should be ready to address themselves to at least one item of substance.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that matters of substance would be discussed the next day. If such questions were not to be discussed by the Council in plenary, the responsibility lay rather with the United Kingdom delegation than with his own.

The meeting rose at 7.15 p.m.

ONE HUNDRED AND EIGHTY-FIRST MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Friday, 23 July 1948, at 10 a.m.*

President : Dr. Charles MALIK

10. Continuation of the discussion on working arrangements for the session

The PRESIDENT announced that, in response to the Council's request that he should indicate to which committees the reports of the various specialized agencies should be referred, he was recommending that reports from six such agencies—the Food and Agriculture Organization, the International Civil Aviation Organization, the

M. RUDZINSKI (Pologne) estime que le Conseil devrait commencer par discuter en séance plénière les questions courantes et réserver la discussion des points les plus importants jusqu'au moment où les représentants auront eu la possibilité d'étudier tous les documents.

M. McNEIL (Royaume-Uni) estime que le Conseil devrait examiner ensemble les rapports des trois Commissions économiques régionales et que les membres du Conseil devraient être en mesure de les discuter dans un délai de quarante-huit heures.

M. SANTA CRUZ (Chili) signale qu'il n'a pas encore reçu d'exemplaire du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/840).

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose la clôture; il fait remarquer qu'on a proposé que le Conseil commence par s'occuper des questions courantes, pour permettre aux délégations de prendre connaissance de la documentation relative aux questions de principe. La délégation de l'Union soviétique vient à peine de recevoir le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine, et l'orateur ne l'a pas encore eu sous les yeux. Il estime qu'il faudrait accorder quelques jours aux délégations pour qu'elles puissent se préparer à la discussion des questions de fond; entre temps, le Conseil pourrait avancer l'examen des questions courantes.

M. McNEIL (Royaume-Uni) estime qu'après cinq jours de séances plénières, les membres du Conseil devraient être prêts à aborder au moins une des questions de principe.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que des questions de principe viendront en discussion le lendemain. Si des questions de ce genre ne viennent pas devant le Conseil en séance plénière, la responsabilité en incombe plutôt à la délégation du Royaume-Uni qu'à la délégation de l'Union soviétique.

La séance est levée à 19 h. 15

CENT QUATRE-VINGT UNIEME SEANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève
le vendredi 23 juillet 1948, à 10 heures*

Président : M. Charles MALIK

10. Suite de la discussion sur l'organisation des travaux de la session

Le PRÉSIDENT indique que le Conseil lui ayant demandé de désigner les comités auxquels il convient de renvoyer les divers rapports des institutions spécialisées, il recommande de renvoyer au Comité économique le rapport des six institutions suivantes : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation

International Bank for Reconstruction and Development, the International Monetary Fund, the International Telecommunication Union and the Universal Postal Union—should be sent to the Economic Committee, and that those from three agencies—the International Labour Organisation, the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, and the World Health Organization—should be sent to the Social Committee. It was desirable that all the reports should be sent to the Committee on Co-ordination for consideration of co-ordination problems. Rather than divide each report by sending separate parts to the appropriate committees, he felt it was preferable to send each report as a whole to the committee which it most concerned, and leave it to the discretion of that committee to decide what parts of each report should be referred to other committees.

Mr. THORP (United States of America) hoped that acceptance of the President's recommendations by the Council would not preclude the possibility of holding joint meetings of interested committees to discuss reports which concerned them; that had been the practice in the past, and at the current session it might be wise to deal in that manner with, for example, the report of the International Labour Organisation.

The PRESIDENT said that such an arrangement was not precluded, since he had recommended that the reports should be dealt with at the discretion of the committees, and he hoped that the chairmen of the committees concerned would make such arrangements when appropriate.

With regard to the order in which the Council should discuss the items on its agenda, he pointed out that there were many priorities. The Agenda Committee had recommended an order to be followed for items to be discussed first in plenary, and for items to be referred to committees without preliminary discussion in plenary, and had also recommended that the items in the latter category, as soon as they were referred back by the committees, should have priority over items in the former category. Then the Council had established another order of priority, when it had altered the lists recommended by the Agenda Committee. He recommended that the Council should leave the determination of the order in which items should be discussed in plenary to the discretion of the President, who would bear in mind the merits of the different priorities. He would be glad to receive, informally, any relevant suggestions which representatives might wish to make.

11. Reports of the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies : Headquarters of the World Health Organization (E/852 and E/C.1/39)

The PRESIDENT said that although he had previously announced that item 46 of the agenda

civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Union internationale des télécommunications et Union postale universelle, et de renvoyer au Comité social les rapports des trois institutions suivantes : Organisation internationale du travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la santé. Il est souhaitable que tous les rapports soient envoyés au Comité de coordination, pour que celui-ci étudie les problèmes de coordination qu'ils posent. Plutôt que de fragmenter chaque rapport pour en envoyer les diverses parties aux comités compétents, il serait préférable, à son sens, d'envoyer chaque rapport au complet au comité que ce rapport concerne au premier chef, en laissant à ce comité le soin de décider quels sont les passages du rapport en question qu'il y a lieu de renvoyer à d'autres comités.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) espère que si le Conseil accepte les recommandations du Président, il demeurera néanmoins possible aux comités intéressés de tenir des réunions communes, pour examiner les questions qui les concernent également : tel a été l'usage jusqu'ici, et, à la présente session, le Conseil serait bien avisé de procéder de cette façon, par exemple, pour le rapport de l'Organisation internationale du travail.

Le PRÉSIDENT répond que rien ne s'oppose à cette façon de faire, puisqu'il recommande, en effet, que les rapports soient traités comme les comités le décideront, et il espère que les présidents des comités intéressés prendront des dispositions de ce genre lorsqu'il y aura lieu.

Pour ce qui est de l'ordre suivant lequel le Conseil devrait examiner les points de l'ordre du jour, le Président fait remarquer que la priorité a été proposée pour un grand nombre de points. Le Comité de l'ordre du jour a recommandé un ordre à suivre pour l'examen des points qui doivent être débattus d'abord en séance plénière, ainsi que pour l'étude de ceux qui doivent être renvoyés aux comités sans débat préliminaire en séance plénière; il a également recommandé que les points de la seconde catégorie, dès qu'ils seront renvoyés au Conseil par les comités, aient priorité sur les points de la première catégorie. Ensuite, le Conseil a établi un autre ordre de priorité lorsqu'il a modifié les listes de points dont le Comité de l'ordre du jour avait recommandé l'adoption. Le Président demande que le Conseil lui laisse le soin de déterminer, en tenant compte des avantages des divers ordres de priorité qui ont été proposés, l'ordre de discussion en séance plénière des points de l'ordre du jour. Il serait heureux de recevoir, à titre officieux, toutes suggestions pertinentes que les délégués pourraient désirer présenter à ce sujet.

11. Rapports du comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales : siège de l'Organisation mondiale de la santé (E/852 et E/C.1/39)

Le PRÉSIDENT indique que, bien qu'il ait antérieurement annoncé que le point 46 de l'ordre

(Report of the Council to the General Assembly) would be the first item to be discussed in plenary, he had found it necessary that the report of the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies on the Headquarters of the World Health Organization, should be discussed first, since the last meeting of the First World Health Assembly was to be held the following day.

At the invitation of the PRESIDENT,

Mr. KOTSCHNIG (Chairman of the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies) presented the Committee's report on the headquarters of the World Health Organization (E/C. 1/39). The Committee had considered the letters exchanged between the United Nations Assistant Secretary-General in charge of Economic Affairs and Dr. Chisholm, formerly Executive Secretary of the Interim Commission of the World Health Organization and now Director-General of WHO (E/852). In view of the fact that the preliminary decision¹ of the World Health Assembly, on 2 July 1948, to make Geneva the permanent headquarters of WHO had been unanimous, and that consultations on the subject had taken place at the Secretariat level, a majority of the Committee had agreed that there was no need for further consultation, but felt that such procedure should not be regarded as a precedent. The Committee recommended the following draft resolution for adoption by the Council :

"The Economic and Social Council,

"Having taken note of the unanimous decision of the World Health Assembly on 2 July 1948 that Geneva be made the headquarters of the World Health Organization,

"Considers that the establishment of the headquarters of the World Health Organization at Geneva at this time is in the best interest of the United Nations and of the World Health Organization."

He pointed out that misgivings had been expressed within WHO concerning the words "at this time"; it was felt that their inclusion would cause difficulties for WHO in establishing its headquarters, since they might be interpreted to mean that the headquarters at Geneva were to be only temporary.

The PRESIDENT, on behalf of the Council, congratulated Dr. Chisholm on his recent appointment to the important post of Director-General of WHO, and invited him to give his views.

Dr. CHISHOLM (Director-General of the World Health Organization) pointed out that difficulties of timing were responsible for the present position. The Secretariat of the Interim Commission of WHO had studied fully the question of

du jour (Rapport du Conseil à l'Assemblée générale), serait le premier à être discuté en séance plénière, il a jugé nécessaire d'examiner avant tout le rapport du Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales au sujet du siège de l'Organisation mondiale de la santé du fait que la première Assemblée mondiale de la santé doit tenir sa dernière séance le lendemain.

Sur l'invitation du PRÉSIDENT,

M. KOTSCHNIG (Président du Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales) présente le rapport de ce Comité au sujet du siège de l'Organisation mondiale de la Santé (E/C. 1/39). Le Comité, dit-il, a étudié la correspondance échangée entre le Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des affaires économiques et le Dr Chisholm, ancien Secrétaire exécutif de la Commission intérimaire de l'Organisation mondiale de la Santé, aujourd'hui Directeur général de l'OMS (E/852). Comme c'est par un vote unanime que l'Assemblée mondiale de la santé a pris, le 2 juillet 1948, la décision¹ provisoire de fixer à Genève le siège permanent de l'OMS, et que des consultations ont eu lieu à ce sujet entre les deux secrétariats, la majorité des membres du Comité a estimé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à de plus amples consultations, mais que la procédure suivie ne devait pas être considérée comme constituant un précédent. Le Comité recommande au Conseil d'adopter le projet de résolution ci-après :

« Le Conseil économique et social

« Ayant pris acte de la décision unanime, adoptée le 2 juillet 1948 par l'Assemblée mondiale de la Santé et prévoyant que le siège de l'Organisation mondiale de la santé sera situé à Genève,

« Estime que l'établissement du siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève, dans les circonstances actuelles, est parfaitement conforme aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la Santé. »

Il signale que certaines craintes se sont fait jour, au sein de l'OMS, concernant l'expression « dans les circonstances actuelles », dont l'insertion dans le texte pourrait causer des difficultés à l'OMS pour l'établissement de son siège, du fait qu'elle pourrait être interprétée comme signifiant que Genève ne doit être, pour l'Organisation, qu'un siège temporaire.

Le PRÉSIDENT, au nom du Conseil, félicite le Dr Chisholm de sa récente nomination au poste important de Directeur général de l'OMS, et le prie d'exposer ses vues.

Le Dr CHISHOLM (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) indique que la situation actuelle est la conséquence de la difficulté qu'il y a eu à synchroniser les négociations. Le Secrétariat de la Commission intérimaire de

¹ See Official Records of the World Health Organization, No. 13, pp. 77 and 330.

¹ Voir les Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé, n° 13 (pp. 77 et 330).

headquarters, and it had been pointed out, at an early stage of the First World Health Assembly, that it was desirable to take a provisional decision on headquarters pending formal consultation with the United Nations, in order that the Assembly might consider budgeting and other problems. The provisional decision to establish the permanent headquarters at Geneva had been unanimous; the Swiss Government had invited WHO to establish its headquarters on Swiss territory, and had declared itself ready to provide substantial assistance in the form of land and property. It was intended to hold a meeting of the Assembly the following day, in order to take the final decision on the location of headquarters. It was felt that the words "at this time", in the draft resolution recommended for adoption by the Council, might be interpreted to mean that the headquarters would only be established temporarily at Geneva, and that might discourage the Swiss Government from providing WHO with the facilities he had mentioned.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said he would vote in favour of the draft resolution submitted by the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies. The unanimous decision of the delegates to the World Health Assembly must, he felt, be respected; furthermore there were weighty grounds for holding that the establishment of its headquarters in Europe was in line with the Organization's interests. He thanked the Director-General of WHO for explaining that the decision was a provisional one. A final decision would have been inconsistent with the agreement between the United Nations and the Organization, which provided for preliminary understanding.

The report seemed to lack clarity and to imply that the Committee had been unable to embark on official consultations with WHO because it had been confronted with an accomplished fact.

He would like to propose that the word "decision" in the first paragraph of the draft resolution be replaced by the word "opinion", since it would otherwise appear to refer to a final decision.

Mr. Morozov (Union of Soviet Socialist Republics) said that during the past two years the Interim Commission of WHO had frequently discussed the location of the future headquarters of the Organization. When the Health Assembly came to decide the problem, the only Government which had invited the Organization to establish headquarters on its territory had been the Swiss Government. The only Government which had previously urged that the headquarters should be established elsewhere than at Geneva was the United States Government, but the decision that Geneva be made the permanent headquarters of WHO, taken on 2 July 1948, had been unanimous. He pointed out, however, that it was a final decision; it was not an "opinion". The actual text of the resolution adopted was: "The

l'OMS a étudié à fond la question du choix du siège de l'Organisation, et l'on a fait remarquer au début de la session de la première Assemblée mondiale de la santé, que, pour permettre à cette Assemblée d'examiner les questions budgétaires et autres, il serait bon de prendre sur la question du siège une décision provisoire en attendant que l'Organisation puisse s'entendre officiellement avec l'Organisation des Nations Unies. La décision provisoire fixant à Genève le siège permanent de l'Organisation a été prise à l'unanimité. Le Gouvernement fédéral a invité l'OMS à installer son siège sur le territoire suisse, et s'est déclaré disposé à faciliter considérablement cette installation en fournissant un terrain et des locaux. L'Assemblée a l'intention de se réunir le lendemain, pour prendre une décision définitive sur la question du siège de l'Organisation. On estime que l'expression « dans les circonstances actuelles », qui figure dans le projet de résolution dont l'adoption est recommandée au Conseil, pourrait être interprétée comme signifiant que le siège ne sera établi à Genève que temporairement, ce qui ferait peut-être hésiter le Gouvernement suisse à accorder à l'OMS les avantages dont l'orateur vient de parler.

M. SANTA CRUZ (Chili) déclare qu'il votera pour le projet de résolution présenté par le Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales. Il faut, à son avis, respecter la décision unanime des délégués à l'Assemblée mondiale de la santé et, d'autre part, il y a des raisons sérieuses d'estimer qu'il est conforme aux intérêts de l'Organisation de fixer son siège en Europe. Il remercie le Directeur général de l'OMS d'avoir expliqué qu'il s'agissait là d'une décision provisoire. Une décision définitive n'aurait pas été conforme à l'accord conclu entre les Nations Unies et l'OMS, lequel prévoit une entente préalable.

Le rapport semble manquer de clarté; il pourrait laisser entendre que le Comité n'a pas pu engager de consultations officielles avec l'OMS parce qu'il s'est trouvé placé devant un fait accompli.

Le représentant du Chili voudrait proposer au Conseil de remplacer au premier alinéa du projet de résolution, le mot « décision » par le mot « opinion »; sinon, il semblera qu'il s'agisse d'une décision définitive.

M. Morozov (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, depuis deux ans, la Commission intérimaire de l'OMS a discuté à plusieurs reprises la question du siège futur de l'Organisation. Lorsque l'Assemblée en est venue à trancher la question, le seul gouvernement qui eût invité l'Organisation à établir son siège sur son territoire était le Gouvernement suisse. Le seul qui eût antérieurement soutenu que l'Organisation devrait établir son siège ailleurs qu'à Genève était le Gouvernement des Etats-Unis. Toutefois, la décision de faire de Genève le siège permanent de l'OMS a été prise, le 2 juillet 1948, à l'unanimité. L'orateur fait remarquer qu'il s'agit bien là d'une décision définitive, et non d'une simple « opinion ». Le texte même de la résolution adoptée est ainsi

Health Assembly resolves that Geneva be made the permanent headquarters of the World Health Organization". There was no indication in the resolution that it was of a provisional character. In accordance with that resolution, he proposed that the word "permanent" should be inserted before the word "headquarters" in the first paragraph of the draft resolution recommended for adoption by the Council. By omitting the word "permanent" the Committee appeared to suggest that the Council should modify the decision of the Assembly. He was surprised that so many members of the Committee had agreed to include in the draft resolution the words "at this time". If they were adopted by the Council it would signify a change of opinion on the part of governments, since their representatives had voted in favour of the resolution passed by the World Health Assembly on 2 July 1948. How could international organizations function successfully under such conditions? By including the words "at this time" the Committee had recommended the Council to adopt a resolution that might easily impair the success of the work of WHO. The Council should do its utmost to contribute to the success of WHO; it should not try to put a spoke in its wheel. If the Council adopted the draft resolution as it stood, public opinion, particularly in Europe, would conclude that the Council had revoked an important decision, and had failed signally to take the opportunity of contributing to the success of WHO. He therefore further proposed the deletion of the words "at this time".

Mr. BORIS (France) said that there had been sensitiveness in some quarters as a result of the vote of the World Health Assembly on 2 July. The question had been raised as to whether the constitution of WHO, chapter X, article 43 of which provided that the location of the headquarters should be determined after consultation with the United Nations, had been duly respected. A misunderstanding seemed to have arisen. He was extremely gratified that Dr. Chisholm had dissipated that misunderstanding by explaining that the decision of 2 July had been provisional. That being so, the possibilities of consulting the Council remained unimpaired. He proposed that the actual terms employed by Dr. Chisholm should be adopted, and that, in the draft resolution, the decision be described as provisional.

Even though the decision of 2 July was provisional, however, there was one thing which should not appear to be provisional: the establishment of headquarters. Dr. Chisholm's explanations had convinced him on that score.

He agreed with the Soviet Union representative and supported his amendment deleting the words "at this time" from the second paragraph of the draft resolution.

Mr. THORP (United States of America) did not object to the incorporation of additional words

conçu: « L'Assemblée de la santé décide que Genève sera le siège permanent de l'Organisation mondiale de la santé ». Il n'est rien dans cette résolution qui permette de lui attribuer un caractère provisoire. Conformément à cette résolution, le représentant de l'Union soviétique propose que le mot « permanent » soit inséré après le mot « siège », au premier alinéa du projet de résolution dont l'adoption est recommandée au Conseil. En n'insérant pas le mot « permanent », le Comité semble donner à entendre que le Conseil se proposerait de modifier la décision de l'Assemblée. L'orateur s'étonne que de si nombreux membres du Comité aient été d'avis de faire figurer dans le projet de résolution l'expression « dans les circonstances actuelles ». Si le Conseil adopte cette rédaction, cela voudra dire que les gouvernements ont changé d'avis, puisque leurs représentants se sont prononcés pour la résolution adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé, le 2 juillet 1948. Comment des organisations internationales pourraient-elles fonctionner avec succès dans de telles conditions? En employant l'expression « dans les circonstances actuelles », le Comité a recommandé au Conseil d'adopter une résolution qui pourrait aisément compromettre le succès de l'œuvre de l'OMS. Le Conseil doit faire tous ses efforts pour contribuer au succès de l'Organisation mondiale de la santé; il ne doit pas essayer de lui mettre des bâtons dans les roues. Si le Conseil adopte le projet de résolution sous sa forme actuelle, l'opinion publique, notamment en Europe, en déduira que le Conseil a infirmé une décision importante, et qu'il a, de façon éclatante, négligé l'occasion qui s'offrait à lui de contribuer au succès de l'OMS. C'est pourquoi le représentant de l'Union soviétique insiste sur la suppression des mots « dans les circonstances actuelles ».

M. BORIS (France) remarque qu'à la suite du vote émis par l'Assemblée mondiale de la santé le 2 juillet, certaines susceptibilités ont été éveillées. On s'est demandé si la Constitution de l'OMS dont le chapitre X, article 43, prévoit que le lieu du siège sera fixé après consultation des Nations Unies, avait bien été respectée. Un malentendu semble s'être produit. Le représentant de la France se félicite vivement de ce que le Dr Chisholm ait dissipé ce malentendu en expliquant que la décision du 2 juillet avait un caractère provisoire. Dans ces conditions, les possibilités de consultation avec le Conseil restent entières. L'orateur propose d'employer les termes mêmes du Dr Chisholm et de désigner, dans le projet de résolution, la décision prise comme une décision provisoire.

Mais, même si la décision du 2 juillet a un caractère provisoire, il est une chose qui ne doit pas apparaître comme provisoire: c'est l'établissement du siège. Sur ce point, les explications du Dr Chisholm ont convaincu l'orateur.

Il partage l'avis du représentant de l'Union soviétique et appuie l'amendement présenté par celui-ci en vue de supprimer l'expression « dans les circonstances actuelles » au deuxième alinéa du projet de résolution.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) ne voit pas d'inconvénient à ce que l'on ajoute au texte du

in the draft resolution to indicate that the decision taken by the World Health Assembly was of a provisional nature; he felt that the formula proposed by the representative of France was more satisfactory than that proposed by the representative of Chile. It was only right that that decision should have been provisional, since article 43 of the WHO Constitution laid down that the headquarters should be determined by the Health Assembly after consultation with the United Nations.

He would vote in favour of the deletion of the words "at this time", since it was not desirable to imply that Geneva should only be the temporary headquarters. However, in a world in which circumstances changed so frequently, it would be going too far to lay down that the headquarters should be permanent, and he would therefore vote against the inclusion of the word "permanent" in the draft resolution.

Mr. ALTMAN (Poland) observed that the words "at this time" were regarded with some uneasiness within WHO. Certain members of the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies also considered those words to be superfluous. He supported the Soviet Union proposal, which would avoid any subsequent confusion.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said that, in view of the amendment submitted by the French representative, he withdrew his own, the sole aim of which had been to bring the resolution into line with the Health Assembly's decision and the Constitution of WHO.

Mr. HSIAO (China) said that when the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies had discussed the matter it had been particularly concerned with two of its aspects—namely, the nature of the decision taken by the World Health Assembly, and whether or not the headquarters should be permanent. With regard to the first point, in spite of the consultations which had taken place with the United Nations at Secretariat level, the majority of members had felt it unfortunate that the Assembly had taken a firm decision before consulting the Council. That explained the sentence in the report which read "a majority of the Committee went on record as declaring that such procedure should not be regarded as a precedent". However, no representative of WHO had been present at the meetings of the Committee to give an explanation. Members of the Committee had not known that the Swiss Government had generously offered to provide land, and possibly buildings, for the headquarters. They had thought that the decision made by the Assembly was final. Some members had urged that the Committee should merely recognize the decision and make no further comment; but to agree to a specialized agency determining the location of its headquarters without previously consulting the United Nations would create a bad precedent. The fact that the Committee had been unaware that the decision made by the Assembly was provisional, and that it was waiting to make a final

projet de résolution des mots indiquant le caractère provisoire de la décision adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé; il estime que la formule proposée par le représentant de la France est préférable à celle qu'a suggérée le représentant du Chili. Il est parfaitement juste que cette décision ait eu un caractère provisoire, étant donné que l'article 43 de la Constitution de l'OMS stipule que le siège de cette institution sera choisi par l'Assemblée mondiale de la santé après consultation des Nations Unies.

Le représentant des Etats-Unis votera pour la suppression des mots « dans les circonstances actuelles », car il ne convient pas de donner à entendre que Genève ne doit être qu'un siège provisoire. Toutefois, ce serait aller trop loin, dans un monde aussi mouvant que le nôtre, que de stipuler que le siège de l'Organisation sera permanent. L'orateur votera donc contre l'insertion, dans le projet de résolution, du mot « permanent ».

M. ALTMAN (Pologne) indique que les mots « dans les circonstances actuelles » éveillent quelque inquiétude au sein de l'OMS. Certains membres du Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales ont également jugé que ces mots étaient superflus. Le représentant de la Pologne appuie la proposition du représentant de l'Union soviétique qui aura pour effet d'éviter toute confusion à l'avenir.

M. SANTA CRUZ (Chili) déclare qu'étant donné l'amendement présenté par le représentant de la France, il retire son propre amendement qui n'avait d'autre but que de rendre la résolution conforme à la décision de l'Assemblée de la santé et à la constitution de l'OMS.

M. HSIAO (Chine) déclare que, lorsque le Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales a discuté la question, il s'est particulièrement attaché à deux de ses aspects, à savoir, la nature de la décision prise par l'Assemblée mondiale de la santé, et la question de savoir s'il convenait ou non que le siège fût permanent. Pour ce qui est du premier aspect, bien que des consultations eussent eu lieu entre le Secrétariat de l'OMS et celui de l'Organisation des Nations Unies, la majorité des membres du Comité a jugé regrettable que l'Assemblée eût pris une décision ferme avant d'avoir consulté le Conseil. Tel est le sens de la phrase du rapport où il est dit que le Comité a adopté, à la majorité de ses membres, une motion précisant « qu'une telle procédure ne doit pas être considérée comme constituant un précédent ». Aucun représentant de l'OMS n'assistait, il est vrai, aux séances du Comité, pour fournir des explications. Les membres du Comité ignoraient que le gouvernement de la Suisse eût généreusement offert de fournir un terrain, et peut-être même des locaux, pour l'établissement du siège. D'autre part, ils croyaient que la décision prise par l'Assemblée était définitive. Certains membres insistaient pour que le Comité se contentât de prendre acte de la décision, sans aucun commentaire; mais on ne saurait, sans créer un précédent fâcheux, admettre qu'une institution spécialisée choisisse son siège sans consulter au préalable l'Organisation des Nations

decision, was borne out by the text quoted by the Soviet Union representative. He had, therefore, been very pleased to hear the Chairman of the Committee and the Director-General of WHO state that the decision taken by the Health Assembly was provisional and that it would act in accordance with article 43 of the WHO Constitution, by taking no final decision regarding its headquarters until the following day. Thus the difficulties which had arisen in connexion with the first aspect of the matter were happily settled.

With regard to the second aspect—namely, whether or not the headquarters should be permanent—he pointed out that the draft resolution, including the words “at this time” and excluding all reference to permanence, had been adopted by ten votes to none with one abstention, and therefore represented the opinion of the overwhelming majority of the Committee. The delegation of China had urged that the word “permanent” should not be included in the resolution, for two reasons. First, it had been stated in the report of the Second Committee (A/16), adopted at the first session of the General Assembly, that as many of the specialized agencies as possible should be located at the central headquarters. The advantages to be derived from concentration of the headquarters of all specialized agencies near the headquarters of the United Nations should be taken into consideration. The Council had been requested to review the question of the location of the headquarters of specialized agencies, and should always try to ensure that such headquarters should be concentrated near the headquarters of the United Nations, unless there were very definite advantages to be derived from locating them elsewhere. It should also consider what might be the position in two years’ time, for example. WHO was likely to expand its activities, but had been told that it could not expect any extension of accommodation in the Palais des Nations; as new accommodation was being built in New York, that city might, in two years time, prove to be more suitable than Geneva for the WHO headquarters. Secondly, action by WHO was more urgently needed in the less developed areas of the world than in Europe; that truth was borne out by the fact that four of the six regional conferences planned by WHO were scheduled to meet in such areas.

The delegation of China had not intended that the decision taken by the World Health Assembly should be reversed, but in view of the needs of the less-developed areas and in view of the desirability of concentration, the final decision should not be too rigid. The question of WHO headquarters should be kept open, so that the possibility of a move, if warranted by a change in circumstances, would remain.

In view of what had come to light at the current meeting, he opposed the addition of the word “permanent”, and agreed to the addition of the word “provisional” as proposed by the representative of France, and also to the deletion

Unies. Le fait que le Comité ignorait que la décision de l'Assemblée fût provisoire, et que l'Assemblée eût différé sa décision définitive, est confirmé par le texte qu'a cité le représentant de l'Union soviétique. C'est pourquoi le représentant de la Chine a eu grand plaisir à entendre le Président du Comité et le Directeur général de l'OMS déclarer que la décision de l'Assemblée était provisoire, et que l'Assemblée, se conformant à l'article 43 de la Constitution de l'OMS, ne prendrait de décision définitive, au sujet de son siège, que le lendemain. Ainsi se trouvent heureusement résolues les difficultés qui avaient surgi à propos du premier aspect de la question.

Quant au second aspect — le siège de l'Organisation doit-il ou non être permanent ? — l'orateur fait remarquer que le projet de résolution, qui renferme l'expression « dans les circonstances actuelles » et qui ne fait aucune allusion à un siège permanent, a été adopté par 10 voix, sans opposition, avec une abstention, et représente par conséquent l'opinion de l'immense majorité du Comité. La délégation de la Chine a insisté pour que le mot « permanent » ne figure pas dans la résolution, et cela pour deux raisons. La première est qu'un rapport de la Deuxième Commission (A/16), adopté à la première session de l'Assemblée générale, déclare que les institutions spécialisées, en aussi grand nombre que possible, devraient être établies au siège central. Il conviendrait de tenir compte des avantages qu'il y a à grouper les sièges de toutes les institutions spécialisées au voisinage du siège des Nations Unies. Le Conseil a été chargé de reprendre la question du siège des institutions spécialisées, et il doit toujours s'efforcer de faire en sorte que ces sièges soient groupés à proximité du siège des Nations Unies, à moins qu'il n'y ait des avantages tout à fait précis à les établir ailleurs. Le Conseil devrait aussi se demander quelle pourra être la situation dans deux ans, par exemple. L'OMS semble appelée à prendre de l'extension, mais elle a été prévenue qu'elle ne peut s'attendre à trouver au Palais des Nations des locaux supplémentaires; comme de nouveaux bâtiments sont en construction à New-York, il se peut que New-York devienne d'ici deux ans, pour l'OMS, un siège plus satisfaisant que Genève. En second lieu, l'action de l'OMS est moins nécessaire en Europe que dans les régions du monde moins développées, comme le confirme le fait que, sur les six conférences régionales que l'OMS se propose de réunir, il en est quatre qui doivent se tenir dans de telles régions.

La délégation de la Chine n'a pas l'intention de demander que la décision prise par l'Assemblée mondiale de la santé soit annulée, mais qu'en raison des besoins des régions moins développées et de l'intérêt qu'il y a à grouper les sièges des institutions, la décision finale ne soit pas trop rigide. La question du siège de l'OMS devrait être laissée en suspens, de façon qu'il soit toujours possible de déplacer le siège si les circonstances le justifient.

En raison des indications fournies par le débat actuel, il s'oppose à l'adjonction du mot « permanent » et accepte que le mot « provisoire » soit, comme l'a proposé le représentant de la France, ajouté au texte; il accepte également

of the words "at this time", on the understanding that the possibility of reviewing the decision on the location of the WHO headquarters should remain open.

The PRESIDENT, pointing out that the term actually used in the provisional decision adopted unanimously by the World Health Assembly was "permanent headquarters", enquired whether all representatives could accept the resolution amended by the addition of the word "permanent" before "headquarters" in the first paragraph, by the deletion of the words "at this time", and by the substitution of the words "provisional decision unanimously adopted by" for the words "unanimous decision of".

Mr. Morozov (Union of Soviet Socialist Republics) was unable to accept the substitution of the words "provisional decision unanimously adopted by" for the words "unanimous decision of". During the discussion, several representatives had tried to alter the sense of the decision taken by the World Health Assembly on 2 July 1948, by making out that it was of a provisional nature. That was an attempt to distort the interpretation placed on the decision by the World Health Assembly. He was very surprised at the statement made by the representative of China to the effect that all members of the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies had not been aware of the real circumstances in which the Assembly had adopted the decision of 2 July 1948. A draft resolution of such importance should not be adopted by representatives who were not conversant with all the considerations involved. The Constitution of WHO laid down that it should determine the location of its headquarters after consultation with the United Nations, not subject to the agreement of the United Nations. The Council could not, therefore, deprive WHO of the right itself to decide the location of its headquarters. The Council had no legal justification for changing the meaning of the decision taken by the World Health Assembly. Why were the representatives of those same governments whose representatives had adopted the unanimous decision at the meeting of the World Health Assembly on 2 July 1948, endeavouring to secure the adoption of a conflicting decision at that meeting of the Council?

The PRESIDENT said that in view of the remarks made by the Soviet Union representative, he would put each amendment to the vote separately.

Mr. Morozov (Union of Soviet Socialist Republics) requested the President, in accordance with normal procedure, to put the amendments to the vote in the order in which they had been submitted.

Mr. HSIAO (China), enquired whether the addition of the word "permanent" was being put to the vote on the understanding that the Council itself did not stipulate that the WHO headquarters should be permanent.

la suppression des mots « dans les circonstances actuelles », étant entendu que la question du siège de l'OMS pourra toujours être reprise.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que c'est bien l'expression « siège permanent » qui a été employée dans la décision provisoire adoptée à l'unanimité par l'Assemblée mondiale de la santé; il demande aux représentants s'ils sont tous disposés à accepter la résolution en l'amendant par l'adjonction du mot « permanent » après le mot « siège » au premier alinéa, par la suppression des mots « dans les circonstances actuelles » et enfin par la substitution des mots « décision provisoire adoptée à l'unanimité » aux mots « décision unanime adoptée ».

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne peut accepter que l'on substitue les mots « décision provisoire adoptée à l'unanimité » aux mots « décision unanime adoptée ». Au cours de la discussion, plusieurs représentants ont essayé de dénaturer la signification de la décision prise, le 2 juillet 1948, par l'Assemblée mondiale de la santé, en lui attribuant un caractère provisoire. C'était tenter de déformer le sens qu'a donné à sa décision l'Assemblée mondiale de la santé. L'orateur a été très surpris d'entendre le représentant de la Chine déclarer que les membres du Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales n'étaient pas tous au courant des circonstances exactes dans lesquelles l'Assemblée de la santé avait adopté la décision du 2 juillet 1948. Des représentants qui ne possèdent pas tous les éléments d'un problème ne devraient pas adopter un projet de résolution aussi important. Aux termes de sa Constitution, l'OMS doit déterminer le lieu de son siège, après consultation de l'Organisation des Nations Unies mais non pas sous réserve de l'accord des Nations Unies. Le Conseil ne peut donc dénier à l'OMS le droit de décider elle-même de l'emplacement de son siège. Le Conseil n'est pas juridiquement fondé à altérer le sens de la décision votée par l'Assemblée mondiale de la santé. Pourquoi les délégations des mêmes gouvernements dont les représentants à l'Assemblée mondiale de la santé ont pris à l'unanimité la décision du 2 juillet 1948 essaient-elles, maintenant, de faire adopter une décision contraire?

Le PRÉSIDENT déclare qu'en raison des observations du représentant de l'Union soviétique, il va mettre aux voix, séparément, chacun des amendements.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande au Président de bien vouloir, selon la procédure normale, mettre aux voix les amendements dans l'ordre où ils ont été présentés.

M. HSIAO (Chine) désire savoir s'il est bien entendu que le Conseil, en votant sur l'adjonction du mot « permanent », ne stipulera pas que le siège de l'OMS doit être permanent.

The PRESIDENT said that he would merely put to the vote the proposal to amend the resolution by adding the word "permanent" before the word "headquarters" in the first paragraph.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) said that that amendment was one of drafting, not of substance, since it was a matter of quoting the Health Assembly's decision accurately.

Mr. SMOLIAR (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said that the omission of the word "permanent" from the draft resolution formulated by the Committee on Negotiations with Inter-Governmental Agencies amounted to a recommendation to amend the decision of the World Health Assembly.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) said that the addition of the word "permanent" was not a mere drafting amendment, but was a most necessary amendment of substance, since the essential feature of the Assembly's decision was that the Geneva headquarters should be permanent.

The PRESIDENT put to the vote the first amendment proposed by the Soviet Union delegation namely, that the word "permanent" be inserted before the word "headquarters" in the first paragraph of the draft resolution.

The amendment was adopted by 16 votes to one.

The second amendment proposed by the Soviet Union delegation—namely, that the words "at this time" be deleted from the second paragraph—was then put to the vote.

The amendment was adopted by 16 votes to none, with one abstention.

Mr. GELISSEN (Netherlands) suggested that instead of the words "provisional decision unanimously adopted by", as proposed by the representative of France, the words "unanimous decision provisionally adopted by" should be substituted for the words "unanimous decision of".

Mr. BORIS (France) said his intention in reproducing in his amendment the exact words of the representative of WHO had been to obviate discussion based on a misunderstanding. Should the Council alter the terms of his amendment, Dr. Chisholm's words might later be misinterpreted.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) strongly opposed the adoption of the amendment, since it would change the whole essence of the original decision taken by the World Health Assembly on 2 July 1948.

Mr. BORIS (France) said his amendment was based, not on a text, but on a statement equivalent to a text—namely, Dr. Chisholm's statement that the decision was provisional and would be confirmed by the Health Assembly next day. Unless the decision had been merely provisional there would be no grounds for taking it again.

Le PRÉSIDENT répond qu'il mettra simplement aux voix la proposition d'amendement de la résolution consistant à ajouter le mot « permanent » après le mot « siège » au premier alinéa.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) déclare que cet amendement est de pure forme et ne touche pas au fond, puisqu'il s'agit simplement de citer avec exactitude la décision de l'Assemblée de la santé.

M. SMOLIAR (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que le projet de résolution élaboré par le Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales, du fait qu'il ne contient pas le mot « permanent », recommande en fait de modifier la décision de l'Assemblée mondiale de la santé.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que l'adjonction du mot « permanent » ne constitue par un amendement de pure forme, mais au contraire un amendement de fond tout à fait nécessaire, puisque le trait essentiel de la décision prise par l'Assemblée est que le siège de Genève soit permanent.

Le PRÉSIDENT met aux voix le premier amendement présenté par la délégation de l'Union soviétique, tendant à insérer le mot « permanent » après le mot « siège » au premier alinéa du projet de résolution.

L'amendement est adopté par 16 voix contre une.

Le deuxième amendement proposé par la délégation de l'Union soviétique tendant à supprimer au deuxième alinéa les mots « dans les circonstances actuelles » est alors mis aux voix.

L'amendement est adopté par 16 voix, sans opposition, avec une abstention.

M. GELISSEN (Pays-Bas) propose de remplacer les mots « décision unanime adoptée » non pas par les mots « décision provisoire adoptée à l'unanimité » qu'a proposés le représentant de la France, mais par les mots « décision unanime adoptée provisoirement ».

M. BORIS (France) déclare que, s'il a repris dans son amendement les termes mêmes du représentant de l'OMS, c'est qu'il voulait éviter que le débat ne s'établît sur un malentendu. Si le Conseil changeait les termes de cet amendement, il se pourrait que les paroles du Dr Chisholm soient inexactement interprétées par la suite.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'oppose énergiquement à l'adoption de l'amendement qui modifierait le sens même de la décision première adoptée le 2 juillet 1948 par l'Assemblée mondiale de la santé.

M. BORIS (France) déclare que son amendement repose non pas sur un texte mais sur une déclaration équivalant à un texte, à savoir, les paroles du Dr Chisholm, lequel a déclaré que cette décision avait été adoptée provisoirement et qu'elle serait confirmée le lendemain par l'Assemblée de la santé. Si cette décision n'avait pas eu un caractère purement provisoire, il n'y aurait aucune raison de l'adopter à nouveau.

In reply to the PRESIDENT, Dr. CHISHOLM (Director-General of the World Health Organization) said that the wording proposed by the representative of France was entirely acceptable.

The PRESIDENT put to the vote the amendment proposed by the representative of France—namely, that the words “provisional decision unanimously adopted by” be substituted for the words “unanimous decision of”.

The amendment was adopted by 14 votes to 3.

The PRESIDENT then put to the vote the draft resolution as amended :

“The Economic and Social Council,

“Having taken note of the provisional decision unanimously adopted by the World Health Assembly on 2 July 1948 that Geneva be made the permanent headquarters of the World Health Organization,

“Considers that the establishment of the headquarters of the World Health Organization at Geneva is in the best interests of the United Nations and of the World Health Organization.”

—The resolution, as amended, was adopted by 13 votes to none with 4 abstentions.

12. Report of the Council to the General Assembly (E/832)

The PRESIDENT drew attention to the note he had circulated on 25 June 1948 on the Report of the Economic and Social Council to the third regular session of the General Assembly (E/832). It was imperative that he and the Secretariat should know the views of the Council on the form of the Report as early as possible.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said he wished, in the first place, to thank the President for the comprehensive note which he had submitted on the Council's Report. At the sixth session, the desire had been expressed that the Council should itself approve the report¹ and he thought it advisable to give it priority on the agenda, in order to allow the Secretary-General sufficient time to carry out the work satisfactorily and complete it in time. He entirely agreed with the President's observations in paragraphs (a), (b), (c) and (d) of his note.

With regard to the time factor, the Council members knew that there was no formal rule of procedure covering preparation of a report by a United Nations organ. Usually, the drafting of the report was entrusted to the President or to a Rapporteur, especially in the case of a statement of facts; sometimes the report was circulated to delegations, and they had the necessary

Répondant au PRÉSIDENT, le Dr CHISHOLM (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) déclare tout à fait acceptable la rédaction proposée par le représentant de la France.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement proposé par le représentant de la France tendant à remplacer par les mots « décision provisoire adoptée à l'unanimité » les mots « décision unanime adoptée ».

L'amendement est adopté par 14 voix contre 3.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix le projet amendé de résolution :

« Le Conseil économique et social,

« Ayant pris acte de la décision provisoire adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 1948, par l'Assemblée mondiale de la santé et prévoyant que le siège permanent de l'Organisation mondiale de la santé sera situé à Genève,

« Estime que l'établissement du siège de l'Organisation mondiale de la santé à Genève est parfaitement conforme aux intérêts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé. »

La résolution amendée est adoptée par 13 voix sans opposition, avec 4 abstentions.

12. Rapport du Conseil à l'Assemblée générale (E/832)

Le PRÉSIDENT signale au Conseil la note qu'il a fait distribuer le 25 juin 1948, au sujet du rapport du Conseil économique et social à la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale (E/832). Il est indispensable au Président et au Secrétariat de connaître le plus tôt possible l'opinion du Conseil sur la forme à donner à ce rapport.

M. SANTA CRUZ (Chili) tient, en premier lieu, à remercier le Président pour la note si complète qu'il a présentée au sujet du rapport du Conseil. A la sixième session, le vœu a été exprimé que le rapport soit approuvé par le Conseil lui-même¹; aussi le représentant du Chili croit-il opportun de le placer en tête de l'ordre du jour afin que le Secrétaire général dispose du temps nécessaire pour effectuer de façon satisfaisante et pour terminer à temps le travail de préparation. Il s'associe pleinement aux observations que le Président a présentées aux alinéas a), b), c) et d) de sa note.

En ce qui concerne le facteur temps, les membres du Conseil savent qu'aucun article du règlement intérieur ne prévoit formellement la procédure à suivre pour la préparation d'un rapport par un organe des Nations Unies. D'ordinaire, la rédaction du rapport est confiée au président ou à un rapporteur, particulièrement quand il s'agit d'un exposé de fait; parfois, le

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council*, third year, sixth session, 154th meeting.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, troisième année, sixième session, 154^e séance.

time to state their reservations or submit their comments before it was transmitted to the competent organ. He thought that the Council would require considerable time if it had to discuss a Report covering a whole year of its work, since every representative would wish to make amendments. He therefore proposed adding to the Report a document containing the reservations made by Council members, which would save time.

It the second place, he wished to move the adoption of the President's Note on the Report of the Council to the third regular session of the General Assembly.

In conclusion, he proposed that the President should be entrusted with the drafting of the Report, provided always that representatives received the documents long enough before the Assembly to enable them to state their reservations.

Mr. SUTCH (New Zealand) stated that, since the last session, his Government had given much consideration to the question of the Council's Report, and particularly to the suggestion that the Council should itself draw up and adopt its Report. They had come to the reluctant conclusion that such a course was impracticable, particularly at the present session with its formidable agenda. The best course open to the Council in the circumstances was to follow the very useful suggestions made by the President in his note. He especially wished to endorse the view advanced in that document that the inclusion in the Report of statements of the positions adopted by individual representatives was unnecessary, since, as the representative of Chile had pointed out, any representatives who felt it desirable to bring the positions they had taken to the knowledge of the General Assembly were in no way prevented from doing so.

He suggested that, for convenience, the resolutions adopted by the Council during the sixth and seventh sessions should be collected in two volumes, to form an integral part of the Report. Indication, on the front page, of the arrangement of the material contained in the Report, showing the cross-reference system used, etc., would also be of particular value to Member governments which had not taken part in the work of the Council.

The PRESIDENT stated that the Council's resolutions would certainly be issued in book form, as they always had been.

Mr. McNEIL (United Kingdom) associated himself with the tributes paid to the President for his suggestions as to the form the Council's annual reports to the General Assembly should take. He agreed with the representatives of Chile and New Zealand that it would be impracticable for the Council to review and adopt its annual report; that would simply re-open discussion on every item of the agenda. He also considered that the inclusion of footnotes explaining the positions adopted by individual repre-

sentatives would be communicated to the delegations, and those would then have the time to formulate their reservations or to present their observations to the subject before its transmission to the competent organ. The representative of Chile estimates that if the Council must discuss a report covering the whole year of its work, since every representative would wish to make amendments. He therefore proposed adding to the Report a document containing the reservations made by Council members, which would save time.

Il propose, en second lieu, d'adopter la note du Président sur le rapport du Conseil à la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Il propose enfin de confier la rédaction du rapport au Président, à condition que les représentants reçoivent les documents suffisamment tôt avant l'Assemblée pour pouvoir formuler leurs réserves.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) déclare que son Gouvernement s'est livré, depuis la dernière session, à une étude attentive de la question du rapport du Conseil et a examiné, en particulier, la proposition selon laquelle le Conseil lui-même devrait établir et adopter son rapport. Il est parvenu, à regret, à la conclusion que cette manière de faire était irréalisable, particulièrement pour la session actuelle, dont l'ordre du jour est surchargé. Le meilleur parti à prendre, en l'occurrence, par le Conseil, est de se conformer aux très utiles suggestions que renferme la note du Président. Le représentant de la Nouvelle-Zélande tient tout particulièrement à appuyer l'opinion émise dans ce document selon laquelle il est superflu d'exposer dans le rapport les positions prises par les différents représentants puisque, comme l'a fait remarquer le représentant du Chili, rien n'empêche ceux d'entre eux qui le jugent bon de porter à la connaissance de l'Assemblée générale la position qu'ils ont prise.

Il propose, pour des raisons de commodité, que les résolutions adoptées par le Conseil, pendant les sixième et septième sessions, soient groupées en deux volumes et fassent partie intégrante du rapport. Pour les Gouvernements des États Membres qui n'ont pas pris part aux travaux du Conseil, il serait particulièrement utile que l'on indiquât sur la page de garde la répartition des sujets traités dans le rapport et le système adopté pour les renvois d'un passage à l'autre.

Le PRÉSIDENT déclare que les résolutions du Conseil seront certainement publiées sous forme de volume comme cela s'est toujours fait.

M. McNEIL (Royaume-Uni) s'associe aux éloges adressés au Président pour les propositions qu'il a faites concernant la forme à donner aux rapports annuels du Conseil à l'Assemblée générale. Comme le représentant du Chili et celui de la Nouvelle-Zélande, il reconnaît qu'il n'est pratiquement pas possible que le Conseil examine et adopte son rapport annuel; cela reviendrait à rouvrir, purement et simplement, la discussion sur chacun des points de l'ordre du jour. Il pense également que si l'on exposait, dans des notes en

sentatives or the reasons given for reservations made by them, would make the reports difficult to handle, unreadable and incomprehensible.

The time factor had caused concern, he thought, to all governments; and he hoped that the statement in the President's note that the Council might well not have time to consider in detail that part of its Report dealing with questions of co-ordination, did not imply that the President thought the Council should debate any part of its Report in detail, or debate it at all. Sooner or later it would be necessary to decide on an annual closing date for the publication of the report, and he would welcome any proposal by the Secretariat; the year might end, say, on 31 July, any matters arising after that date being reported the following year. It might be objected that, were such a proposal adopted, the report would not deal with questions arising in August; but, in his opinion, that objection did not outweigh the enormous advantages that would accrue to all specialized agencies and other organs of the United Nations which were interested in the submission of reports to the annual sessions of the General Assembly.

That procedure, which, he felt, merited study by the Secretariat, would have the added advantage of giving the President and the Secretariat reasonable time to compile a subject-index to the Council's report. A subject-index, rather than the brief indication of lay-out suggested by the New Zealand representative, was definitely needed; the lack of such an index to the *Survey of the Economic Situation and Prospects of Europe* had caused great inconvenience.

Replying to Mr. THORP (United States of America), the PRESIDENT confirmed that document E/832 was not, strictly speaking, for approval by the Council. It might, however, be decided to instruct the Secretariat and himself to prepare the Council's Report roughly along the lines laid down in that paper. As the representative of Chile had rightly pointed out, governments would still be at liberty to submit addenda or corrigenda.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) stated that both Article 15 of the Charter and rule 12 of the General Assembly's rules of procedure clearly envisaged the submission of reports to the General Assembly by the Council. All representatives were aware that that procedure had not been followed in the past, but that reports on the work of the Council had been prepared by the Secretary-General and submitted to the General Assembly. If the report were not reviewed and adopted by the Council, it would not be a report of the Council, but a report by the Secretary-General on the Council's work.

They should not limit themselves to discussion of the President's note. They must now decide

bas de page, la position adoptée par les divers représentants ou les raisons invoquées par eux à l'appui des réserves qu'ils ont faites, cette façon de faire rendrait les rapports difficiles à consulter, illisibles et incompréhensibles.

Le facteur temps, pense l'orateur, préoccupe tous les gouvernements. Aussi espère-t-il qu'en déclarant, dans sa note, que le Conseil pourrait bien ne pas avoir le temps d'examiner en détail la partie de son rapport qui traite des questions de coordination, le Président n'a pas voulu dire qu'il pensât que le Conseil dût discuter en détail une partie quelconque du rapport ni même le discuter d'aucune manière. Tôt ou tard, il faudra fixer une date annuelle à laquelle s'arrêtera le rapport publié, et le représentant du Royaume-Uni serait heureux que le Secrétariat fasse une proposition à cet égard; l'année s'arrête, par exemple, le 31 juillet, de sorte que toute question qui se poserait après cette date serait comprise dans le rapport de l'année suivante. On pourra objecter que si l'on adoptait une proposition de ce genre, les questions qui se poseraient au mois d'août seraient exclues du rapport. Mais l'orateur estime que cette objection est de peu de poids au regard des immenses avantages qu'une telle décision apporterait à toutes les institutions spécialisées et aux autres organes des Nations Unies, qui ont intérêt à ce que les rapports soient présentés à la session annuelle de l'Assemblée générale.

Cette pratique, qui, estime l'orateur, mérite d'être examinée par le Secrétariat, aurait par surcroît l'avantage de laisser au Président et au Secrétariat le temps d'établir pour les rapports du Conseil un index des sujets traités. C'est cet index dont le besoin se fait nettement sentir plutôt que les brèves indications de présentation dont a parlé le représentant de la Nouvelle-Zélande. L'absence d'un tel index dans l'*Etude sur la situation et les perspectives de l'Europe* a présenté de grands inconvénients.

Répondant à une question de M. THORP (Etats-Unis d'Amérique), le PRÉSIDENT confirme qu'à proprement parler le document E/832 n'est pas soumis à l'approbation du Conseil. Celui-ci peut, toutefois, décider de charger le Secrétariat et le Président de préparer le rapport du Conseil en suivant, approximativement, les indications de ce document. Comme le représentant du Chili l'a fait justement remarquer, les gouvernements resteront libres de présenter des additions ou des rectifications.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que l'Article 15 de la Charte et l'article 12 du règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent clairement, l'un et l'autre, que le Conseil présentera des rapports à l'Assemblée générale. Tous les représentants savent que cela ne s'est pas fait dans le passé, mais que les rapports sur les travaux du Conseil ont été préparés par le Secrétaire général et soumis à l'Assemblée générale. Si le rapport n'est pas examiné et adopté par le Conseil, ce ne sera pas un rapport du Conseil, mais un rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil.

Les représentants ne doivent pas se contenter d'examiner la note du Président. Ils doivent déci-

whether to abide by previous practice and leave the Secretary-General to submit a report on the Council's work to the General Assembly, or whether to make a report themselves, in which case it must clearly be adopted by the Council.

He further proposed that the report should include a note by the Secretary-General giving estimates of financial implications of resolutions adopted by the Council.

Mr. WILGRESS (Canada) said that he had been particularly struck by the President's careful consideration of the problem, and was in general agreement with his conclusions in document E/S32. The division of subject-matter into chapters corresponding to the General Assembly committees was useful, and he suggested that in order to make that point clear, the chapters should be headed with the names of the appropriate Assembly committees.

With reference to the proposed chapter IV (Questions of Co-ordination) it was pointed out in the President's note that the Council could either draw the attention of the General Assembly to certain reports submitted to the Council, or, alternatively, could ask the Secretary-General during the session, to bring those reports together in one document for the Council. The Canadian delegation had no strong view on that point, but was inclined to prefer the second variant.

He supported the United Kingdom representative's suggestions about a subject-index and the establishment of a fixed time-limit; the latter question might well be considered by the Committee on Matters relating to Co-ordination.

In view of the shortage of time at their disposal, and the very nature of the Report, he supported the proposal of the representative of Chile that its preparation be left to the President, who would be assisted by the Secretariat. Such procedure was not unconstitutional. In any case, the Council were the masters and not the slaves of their own rules of procedure.

Mr. BORIS (France) also expressed his gratitude to the President for the trouble he had taken to indicate the desiderata for the Council's report to the General Assembly. He (Mr. Boris) thought that the report should not be a mere collection of resolutions, but should be an Ariadne's thread through the labyrinth of resolutions, so that members of the Assembly could rapidly get a picture of the Council's work, of the positive results it had achieved, and also, of any difficulties it had encountered. He found no fault with the principles which the President had enunciated, nor with the very logical order he had proposed. He had only one comment to make. In section 2 (d) of the note it was stated that the report should deal with the work of the Council to the extent that it had resulted in Council action. In his view, the President should have discretion to decide whether it might not sometimes be advisable to explain why, in certain cases, the Council had not taken action which had perhaps been expected of it.

Otherwise, he entirely shared the views expressed by various members of the Council. If

der, dès maintenant, s'il faut s'en tenir aux errements précédents et laisser au Secrétaire général le soin de soumettre à l'Assemblée générale un rapport sur les travaux du Conseil, ou si le Conseil doit lui-même établir un rapport qui, dans ce cas, devra évidemment être adopté par le Conseil.

Le représentant de l'Union soviétique propose, en outre, d'inclure dans le rapport une note du Secrétaire général exposant les incidences financières des résolutions adoptées par le Conseil.

M. WILGRESS (Canada) déclare qu'il a été particulièrement frappé du soin avec lequel le Président a étudié le problème, et il se rallie dans l'ensemble aux conclusions du document E/832. Il est utile de répartir les questions traitées en chapitres correspondant aux commissions de l'Assemblée générale. Aussi propose-t-il, pour bien faire ressortir cette concordance, que les titres des chapitres portent l'indication des commissions intéressées de l'Assemblée.

En ce qui concerne le projet de chapitre IV (Questions de coordination), la note du Président signale que le Conseil peut soit attirer l'attention de l'Assemblée générale sur certains rapports qui ont été soumis au Conseil, soit demander au Secrétaire général, au cours de la session, de réunir ces rapports en un seul document à l'intention du Conseil. La délégation du Canada n'a pas d'opinion arrêtée sur ce point, mais elle inclinerait plutôt pour la seconde solution.

L'orateur appuie les propositions du représentant du Royaume-Uni concernant l'index des sujets traités et la fixation d'une date-limite; le Comité chargé des questions de coordination pourrait fort bien examiner la deuxième question.

Etant donné le peu de temps dont dispose le Conseil et la nature même du rapport, le représentant du Canada appuie la proposition faite par le représentant du Chili de laisser au Président, assisté du personnel du Secrétariat, le soin de préparer le rapport. Cette manière de faire n'est pas contraire aux règles. En tout état de cause, le Conseil est le maître et non l'esclave de son règlement intérieur.

M. BORIS (France) exprime lui aussi sa gratitude au Président, pour la peine qu'il a prise d'indiquer de quelle manière il convient d'établir le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Il pense que ce document ne doit pas être un simple recueil de résolutions mais qu'il doit constituer un fil d'Ariane dans le dédale de ces résolutions, pour que les membres de l'Assemblée puissent rapidement se faire une idée des travaux du Conseil, des résultats positifs qu'il a obtenus et aussi de toute difficulté qu'il a pu rencontrer. Il n'a rien à redire aux principes que le Président a énoncés ni à l'ordre très logique qu'il a suggéré. Il n'a qu'une observation à formuler. A la section 2 (d) de la note, il est dit que le rapport devrait traiter des travaux du Conseil dans la mesure où ils ont abouti à une action du Conseil. De l'avis de l'orateur, le Président devrait avoir la latitude d'apprécier si, parfois, il n'y aurait pas intérêt à expliquer pourquoi, dans certains cas, le Conseil n'a pas pris des mesures que, peut-être, on attendait de lui.

Par ailleurs, le représentant de la France partage entièrement les vues exposées par plusieurs

the Council were to discuss the report it had to submit, it would probably be difficult to terminate that discussion, for it was to be feared that representatives would expatiate on the reservations they had entered, and that would lead to replies and counter-replies.

In view of all those considerations, he thought that the Council could not be responsible for producing its report. Responsibility could only be assumed by someone who had followed the work—namely, the President, with the assistance of the Secretariat. If the President feared that he might not interpret the Council's views exactly, he could consult his other officers, who represented the main tendencies in the Council.

The very interesting discussion had made it possible to ascertain the views of all members of the Council on what the contents of the report should be, and it would enable the author of the report to be the objective interpreter of the Council to the Assembly.

Mr. THORP (United States of America) stated that he could not stress sufficiently the importance his Government attached to the Council's annual report to the General Assembly. As was indicated in the highly constructive note submitted by the President, those reports had the dual purpose of providing working material for the General Assembly, and of keeping the governments not represented on the Council and, indeed, people throughout the world, informed of the Council's work and problems.

The few comments he had to make did not detract from his warm general support of the form proposed for the Report in the President's note. In section 2 (d), however, it was suggested that the Report should not duplicate unnecessarily other United Nations documents which would be available to the General Assembly, and that the work of the Commissions of the Council should only be dealt with to the extent that it had resulted in Council action, or to the extent necessary to explain Council action. While he could not object to the general principle of avoiding duplication, he hoped that it would not be interpreted too literally. It was desirable that the Report should contain, in summary form, an account of all the Council's work, and not merely of action taken, as that would present a one-sided and incomplete picture of the work of the Council and its Commissions; much of their most important work never required action by the Council. Although an account of the work of the Commissions was doubtless available in other documents, a summary of it should certainly be included in the Council's Report to the General Assembly. The text of the more important resolutions adopted by the Council, or at any rate of parts of them, should also be reproduced in the Report; for although it might be assumed that all governments would have the documents and resolutions to which it referred, the circulation of the Report would not be limited to governments alone.

membres du Conseil. Si le Conseil est appelé à discuter le rapport qu'il doit présenter, il est probable qu'il ne terminera pas facilement cette discussion, car il est à craindre que les représentants ne développent les réserves qu'ils ont formulées; ce qui amènerait répliques et contre-répliques.

Pour toutes ces raisons, il pense que le Conseil ne peut pas se charger d'établir son rapport. Cette responsabilité ne peut être assumée que par une personne qui a suivi les travaux, donc par le Président, avec l'aide du Secrétariat. Si le Président craint de ne pas interpréter exactement la pensée du Conseil, il pourra consulter les membres du Bureau qui représentent les principales tendances du Conseil.

La discussion très intéressante qui vient d'avoir lieu a permis de connaître l'opinion de tous les membres du Conseil sur ce que doit contenir le rapport, et elle permettra à celui qui l'établira d'être l'interprète impartial du Conseil auprès de l'Assemblée.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il ne saurait assez souligner l'importance que son Gouvernement attache au rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale. Comme l'indique le Président dans la note extrêmement constructive qu'il a présentée, ces rapports ont le double but de fournir une documentation destinée à servir de base aux travaux de l'Assemblée générale et d'informer les gouvernements qui ne sont pas représentés au Conseil — et en réalité les peuples du monde entier — de l'œuvre du Conseil et des problèmes qu'il traite.

Les quelques observations que l'orateur va présenter n'amoinçdrissent en rien l'approbation générale qu'il donne aux propositions du Président concernant la forme à donner au rapport. Toutefois, à la section 2 d), le Président indique que le rapport ne devrait pas faire inutilement double emploi avec d'autres documents de l'Organisation des Nations Unies qui seront mis à la disposition de l'Assemblée générale ni traiter des travaux des Commissions du Conseil, que dans la mesure où ils ont abouti à une décision du Conseil ou dans la mesure nécessaire pour expliquer la décision prise par le Conseil. Il ne peut pas élever d'objection contre le principe général de la nécessité d'éviter les doubles emplois; mais il espère cependant que ce principe ne sera pas interprété de façon trop littérale. Il est souhaitable en effet que le rapport contienne, sous une forme résumée, un compte rendu de tous les travaux du Conseil et non pas simplement des mesures prises par lui; cette seconde méthode ne donnerait qu'une idée partielle et incomplète de l'œuvre du Conseil et de ses commissions, car une grande partie de leurs travaux les plus importants n'appellent jamais aucune action du Conseil. L'exposé des travaux des Commissions se trouve sans doute dans d'autres documents; il faudrait, pourtant, qu'un exposé sommaire de ces travaux figure dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Ce rapport devrait également contenir le texte des résolutions les plus importantes adoptées par le Conseil, ou tout au moins certaines parties de ces résolutions, car — bien qu'il y ait lieu de présu-

As a minor point, he felt that the proposed chapter dealing with questions of co-ordination should follow the proposed chapter I (Constitutional and Organizational Questions) so that the three chapters dealing with the economic and social work of the Council would be kept together. He thought it would be more advantageous to refer to the resolutions, as need arose, in the text of the Report, rather than list them together at the beginning of each chapter. On the other hand, matters referred to the General Assembly for action should, perhaps, be grouped together. He welcomed the suggestion that there should be a separate chapter on questions of co-ordination, as that was a matter which the General Assembly had expressly called to the attention of the Council; he hoped that that chapter would give a full, clear picture, and not merely consist of quotations from other documents.

With regard to the Council's responsibility for the Report, his view was that that did not necessarily involve preparation or adoption of the Report by the Council, but only entailed general satisfaction with the manner in which it was prepared. It seemed that there was general agreement that the time factor made it impracticable for the Council to approve the Report, and the only alternative procedure — which was at present entirely acceptable to the United States Government — was that the President, in consultation with the Secretariat, should draw up the Report on the Council's behalf.

Mr. LANGE (Poland) stated that he had studied document E/832 with attention and was, in general, satisfied with the suggestions it contained as to the form the Report should take. He wished to stress, however, that unless such information were communicated direct to the General Assembly by the Secretary-General, the Report should make clear the degree to which the various recommendations of the Council had been implemented by governments.

As to the manner of preparation of the Report, it was clear that there were two alternative procedures. A report on the work of the Council might be submitted by the Secretary-General, as had been the practice in the past. It had been proposed at that meeting that the Council should itself submit a report on its work, as did the Security Council. In such circumstances, the proper procedure would obviously be for the Council to instruct the President to draft the Report with the assistance of the Secretariat, and then to examine and adopt his draft. That was the procedure followed by the Security Council. It had been proposed, however, that the last step should be omitted in the interests of time. He had every confidence in the President, who had had much experience as a Rapporteur. But the Report drawn up by him could not be the Report

mer que tous les gouvernements seront en possession des documents et des résolutions mentionnés dans le Rapport — les gouvernements ne seront pas seuls à en avoir communication.

De l'avis du représentant des Etats-Unis, — c'est là un point secondaire — le chapitre traitant des questions de coordination devrait venir après le chapitre I (questions de structure et d'organisation), de façon que les trois chapitres qui relatent les travaux du Conseil dans le domaine économique et dans le domaine social ne soient pas séparés. Il lui semble qu'il y aurait intérêt à se référer aux résolutions, au fur et à mesure qu'il en est besoin, au cours du rapport, plutôt que de les énumérer en bloc, au début de chaque chapitre. D'autre part, il conviendrait peut-être de grouper les questions renvoyées pour décision à l'Assemblée générale. L'idée de consacrer un chapitre distinct aux questions de coordination lui semble très heureuse; c'est là, en effet, un point sur lequel l'Assemblée générale a tout spécialement attiré l'attention du Conseil. L'orateur espère que ce chapitre donnera un tableau complet et clair de la situation et ne sera pas seulement un recueil de citations extraites d'autres documents.

Quant à savoir si le Conseil doit prendre la responsabilité de son rapport, le représentant des Etats-Unis estime que cette responsabilité n'implique pas nécessairement que le Conseil doive préparer ou adopter le rapport, mais simplement qu'il doit être, d'une manière générale, satisfait de la façon dont il est établi. Tout le monde est d'accord, lui semble-t-il, pour admettre qu'en raison du facteur temps il est impossible au Conseil d'approuver le rapport; la seule autre solution — et elle est dans les circonstances actuelles tout à fait acceptable pour le Gouvernement des Etats-Unis — c'est que le Président rédige le rapport au nom du Conseil, avec le concours du Secrétariat.

M. LANGE (Pologne) déclare qu'après une étude attentive du document E/832, il est, d'une façon générale, satisfait des suggestions qu'il contient concernant la forme à donner au rapport. Il tient cependant à souligner que le rapport devra préciser dans quelle mesure les divers gouvernements ont donné suite aux recommandations du Conseil, si les renseignements de ce genre ne sont pas communiqués directement à l'Assemblée générale par le Secrétaire général.

Quant au mode d'élaboration du rapport, il est évident qu'il y a deux solutions possibles. Le Secrétaire général peut soumettre un rapport sur les travaux du Conseil comme cela s'est fait jusqu'ici. On a proposé aujourd'hui que le Conseil lui-même soumette un rapport sur ses travaux, comme le fait le Conseil de Sécurité. Dans ces conditions, la procédure à adopter doit de toute évidence être celle-ci : le Conseil doit charger le Président de rédiger le rapport avec l'aide du Secrétariat et examiner ensuite ce projet et l'adopter. Telle est la procédure que suit le Conseil de Sécurité. Mais on a proposé pour gagner du temps de supprimer la dernière étape. L'orateur a certes toute confiance dans le Président qui a une grande expérience comme rapporteur, mais le rapport qu'il rédigerait ne saurait être le rapport du Conseil que si le Conseil

of the Council, unless it were adopted by the Council. The President's skill as a rapporteur would, in fact, ensure that the Council would not require much time for reviewing any draft he might prepare.

The PRESIDENT expressed his gratitude for the interest shown by representatives in the suggestions he had made. If the Council could be sure that the Report would be adopted after a single meeting, or even two meetings, as the representative of Poland appeared to think, the difficulty of approval would be removed.

Replying to Mr. BORBERG (Denmark), the PRESIDENT stated that the Security Council did in fact adopt its reports. But they differed from the reports of the Economic and Social Council, as they were simply summaries of the records. A further difference was that the Council submitted a large number of questions to the Assembly for action, whereas the Security Council only reported on its work.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) supported the views expressed by the representative of Poland. As he had already stated, the General Assembly's rules of procedure, which it was hardly for the Council to revise, clearly provided that the Council itself must submit its report.

Mr. LANGE (Poland) stated that he sympathized with those of his colleagues who were concerned about the time factor. He also appreciated the technical difficulties involved in producing a report of the Council rather than of the President. Unfortunately, no choice was open to them. Article 15 of the Charter must be interpreted at its face value, and they could not do otherwise than admit that they were under an obligation to submit a report to the General Assembly.

That part of the Report covering the sixth session could doubtless be drafted within a week. Similarly, that part covering the current session could be drafted by the Secretariat during the last week of the session and presented to the Council at its last meeting. Judging from the experience of the General Assembly committees, adoption of the Report would not give rise to much discussion, and by following that procedure the Council could close the session with a clear conscience.

Mr. McNEIL (United Kingdom) stated that he had every sympathy with the representatives of the Soviet Union and Poland on this question, which was clearly devoid of political significance. Both representatives, however, must realize that their proposal could lead, under certain circumstances, to no report at all being submitted by the Council to the General Assembly. He warmly agreed with the representative of Canada that, although the Council must of course act in conformity with the United Nations Charter, it was the master, and not the slave, of the rules of procedure it had itself drawn up.

l'adopte. D'ailleurs, la compétence dont le Président a fait preuve comme rapporteur garantit qu'il ne faudrait pas beaucoup de temps au Conseil pour examiner le projet qu'il pourrait établir.

Le PRÉSIDENT exprime toute sa gratitude pour l'intérêt que les représentants ont pris aux suggestions qu'il a présentées. Si le Conseil pouvait être sûr que le rapport sera adopté après une seule séance, ou même après deux séances, comme le représentant de la Pologne semble le croire, la difficulté qu'il y a à le faire approuver serait écartée.

Sur une question de M. BORBERG (Danemark), le PRÉSIDENT confirme que le Conseil de sécurité adopte bien ses rapports, mais il ajoute que ceux-ci diffèrent des rapports du Conseil économique et social, en ce sens qu'ils sont de simples résumés des procès-verbaux de séance. Ils en diffèrent en outre du fait que le Conseil soumet pour décision à l'Assemblée un grand nombre de questions tandis que le Conseil de Sécurité se borne à faire rapport sur ses travaux.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie l'opinion du représentant de la Pologne. Comme il l'a déjà dit, le règlement intérieur de l'Assemblée générale, qu'il n'appartient guère au Conseil de modifier, dispose sans ambiguïté que c'est le Conseil lui-même qui doit soumettre son rapport.

M. LANGE (Pologne) déclare qu'il comprend l'inquiétude de plusieurs de ses collègues au sujet du facteur temps. Il se rend parfaitement compte, lui aussi, des difficultés techniques qu'il y a à établir un rapport du Conseil plutôt qu'un rapport du Président. Malheureusement, le Conseil n'a pas le choix : l'Article 15 de la Charte doit être interprété au pied de la lettre et le Conseil est bien obligé de convenir qu'il est tenu de soumettre un rapport à l'Assemblée générale.

La partie du rapport qui a trait à la sixième session peut très certainement être élaborée en une semaine. De même, le Secrétariat peut rédiger la partie traitant de la session actuelle pendant la dernière semaine de la session, et la présenter au Conseil à sa dernière séance. Si l'on en juge par ce qui s'est passé pour les commissions de l'Assemblée générale, l'adoption du rapport ne donnera pas lieu à une discussion prolongée et, en procédant de la sorte, le Conseil pourra clore la session avec la conscience tranquille.

M. McNEIL (Royaume-Uni) déclare qu'il comprend parfaitement le sentiment des représentants de l'Union soviétique et de la Pologne sur ce point, qui ne revêt manifestement aucune signification politique. Ces deux représentants doivent cependant reconnaître que, s'il adoptait leurs propositions, le Conseil risquerait, dans certaines circonstances, de ne pas soumettre de rapport du tout à l'Assemblée générale. L'orateur partage sans réserve l'avis du représentant du Canada, à savoir que, tout en étant tenu, évidemment, de se conformer à la Charte des Nations Unies, le Conseil est le maître et non pas l'esclave du règlement intérieur qu'il a élaboré lui-même.

Solely with the intention of facilitating the discussion, he proposed that the Council instruct the President to prepare the annual report of the Council to the General Assembly in collaboration with the Secretariat, taking into account the views on document E/832 expressed by various members of the Council.

Mr. LANGE (Poland) said that he appreciated the force of the technical arguments against adoption of the Report by the Council, especially those raised by the United Kingdom representative. To obviate the legal difficulty, he proposed that the Council delegate power to the President to prepare its Report to the General Assembly, in consultation with the two Vice-Presidents and the Secretariat.

Mr. MOROZOV (Union of Soviet Socialist Republics) thought that the proposal of the representative of Poland was still not completely in accordance with the Charter or the General Assembly's rules of procedure. The President and the two Vice-Presidents could not act as the Council, and a report drawn up by them would be a report not of the Council, but of the officers of the Council. The Council was not entitled to delegate the responsibility imposed on it by the Charter.

Mr. BORBERG (Denmark) felt that the only point on which views still differed was the legal one of the interpretation of Article 15 of the Charter. But in any case, that article was in the section dealing with the functions and powers of the General Assembly, and did not deal directly with the responsibilities of the Economic and Social Council.

Mr. McNEIL (United Kingdom) stated that he would agree to the Polish representative's proposal.

He also wished to support a point previously made by the Soviet Union representative, who had urged that the Report should contain financial estimates. Such a proposal followed naturally from the point the United Kingdom delegation had itself put forward, and which was now on the agenda as item 47. In fact, most of the estimates would be available in other documents, but a breakdown of them in the Report would certainly be useful.

The PRESIDENT assured the Council that whenever possible every point of view expressed during the debate would be taken into account in drafting the Report.

The Council decided by 15 votes to none, with 2 abstentions, to delegate power to the President to prepare its Report to the General Assembly in consultation with the two Vice-Presidents and the Secretariat.

13. Membership of the Committee on Matters relating to Co-ordination and the Committee on Procedure

The PRESIDENT announced that he had found that it was not feasible for the Committees on

Le représentant du Royaume-Uni propose, uniquement pour faciliter la discussion, que le Conseil charge le Président de préparer, avec le concours du Secrétariat, le rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale, en tenant compte des vues exposées par les divers membres du Conseil à propos du document E/832.

M. LANGE (Pologne) déclare qu'il apprécie la valeur des arguments d'ordre technique invoqués contre l'adoption du rapport par le Conseil, en particulier de ceux qu'a exposés le représentant du Royaume-Uni. Pour remédier à la difficulté juridique, il propose que le Conseil donne pouvoir au Président de préparer le rapport à l'Assemblée générale, en consultation avec les deux Vice-Présidents et le Secrétariat.

M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que la proposition du représentant de la Pologne n'est entièrement conforme ni aux dispositions de la Charte ni au règlement de l'Assemblée générale. Le Président et les deux Vice-Présidents ne sauraient agir à la place du Conseil, et le rapport qu'ils rédigeront sera le rapport non pas du Conseil, mais du Bureau du Conseil. Le Conseil n'a pas le droit de transférer à d'autres la responsabilité que lui impose la Charte.

M. BORBERG (Danemark) estime que le seul point sur lequel il y ait encore divergence de vues est d'ordre juridique et concerne l'interprétation de l'Article 15 de la Charte. Mais, en tout état de cause, cet article figure dans la section qui a trait aux fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et ne concerne pas directement les responsabilités assignées au Conseil économique et social.

M. McNEIL (Royaume-Uni) déclare qu'il se ralliera à la proposition du représentant de la Pologne.

Il désire également appuyer une suggestion du représentant de l'Union soviétique qui a insisté pour que le rapport contienne des prévisions quant aux incidences financières. Cette proposition fait naturellement suite à celle que la délégation britannique a présentée elle-même et qui figure actuellement à l'ordre du jour dont elle constitue le point 47. Il est vrai que la plupart de ces prévisions doivent se trouver dans d'autres documents, mais il serait certainement très utile d'en donner un aperçu analytique dans le rapport.

Le PRÉSIDENT donne au Conseil l'assurance que chaque fois que ce sera possible, il sera tenu compte, dans la préparation du rapport, de tous les points de vue exposés au cours des débats.

Le Conseil décide, par 15 voix sans opposition, avec 2 abstentions, de donner pouvoir au Président de préparer le rapport du Conseil à l'Assemblée générale, en consultation avec les deux Vice-Présidents et le Secrétariat.

13. Composition du Comité chargé des questions de coordination et du Comité de procédure

Le PRÉSIDENT informe le Conseil qu'il est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas possible

Matters relating to Co-ordination and on Procedure both to comprise twelve members.

He proposed that the Committee on Matters relating to Co-ordination should consist of representatives of the following thirteen countries :

Australia, Brazil, Canada, Chile, China, Denmark, France, New Zealand, Poland, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America,

and that the Committee on Procedure should consist of representatives of the following ten countries :

Byelorussian SSR, China, France, Lebanon, Netherlands, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Venezuela.

The proposal was adopted unanimously.

The meeting rose at 1.10 p.m.

ONE HUNDRED AND EIGHTY- SECOND MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Tuesday, 27 July 1948, at 10 a.m.*

President : Dr. Charles MALIK.

14. Report of the Economic Commission for Europe¹ (E/791 and E/791 Add. 1 and 2)

The PRESIDENT welcomed the Executive Secretary of the Economic Commission for Europe, and invited him to present the Commission's Report.

Mr. MYRDAL (Executive Secretary of the Economic Commission for Europe) said that the Economic Commission for Europe was the eldest child in a growing family of regional economic commissions. It was now in its second year and was submitting its second annual report.

The first annual report had dealt essentially with organizational matters. It had been submitted to the Economic and Social Council for the purpose of asking approval of the Commission's structure and work-programme. The plans outlined in that first report had now matured, and committees then existing only on paper had become practical working bodies.

He believed that the Commission had done useful work in the year under review. Since its first report had been issued, it had entered new fields, such as steel. At its third session, in late April that year, the Commission had

que le Comité chargé des questions de coordination et le Comité chargé des questions de procédure comprennent l'un et l'autre douze membres.

Il propose que le Comité chargé des questions de coordination se compose des représentants des treize pays suivants :

Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques;

et que le Comité chargé des questions de procédure se compose des représentants des dix pays suivants :

Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Liban, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 13 h. 10.

CENT QUATRE-VINGT DEUXIEME SEANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 27 juillet 1948, à 10 heures.*

Président : M. Charles MALIK

14. Rapport de la Commission économique pour l'Europe¹ (E/791 et E/791/Add. 1 et 2)

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe et l'invite à présenter le rapport de cette Commission.

M. MYRDAL (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) rappelle que la Commission économique pour l'Europe est l'aînée d'un groupe toujours plus nombreux de commissions économiques régionales. La Commission économique pour l'Europe a maintenant deux ans et elle présente au Conseil son deuxième rapport annuel.

Le premier rapport annuel portait avant tout sur des questions d'organisation. Lorsqu'il a été présenté au Conseil économique et social, il s'agissait de faire approuver par celui-ci l'organisation de la Commission et son programme de travail. Les projets esquissés dans ce premier rapport sont maintenant venus à terme et les comités qui, à l'époque, n'existaient que sur le papier fonctionnent aujourd'hui effectivement.

Le secrétaire exécutif de la Commission pense que, pendant l'exercice écoulé, la Commission économique pour l'Europe a fait de bon travail. Depuis la présentation de son premier rapport, elle a abordé de nouveaux domaines, comme, par

¹ See Supplement No. 10 (E/791).

¹ Voir le supplément n° 10 (E/791).